

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 880

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 43

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« l'état du sexisme »

les mots :

« sur la nature des atteintes faites aux femmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de sexisme est malheureuse ici.